

LISTE DES DELIBERATIONS  
EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

*L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales*

Date de la séance : 04 Juillet 2024

Numéro	Objet	Décision
51-2024	Finances – Compétence Voirie – Convention de gestion avec Angers Loire Métropole – Avenant de clôture	Unanimité
52-2024	Finances – Décision modificative n°1	Unanimité
53-2024	Finances – Subvention à VYV3 Pays de la Loire	Majorité (25 voix pour, 7 abstentions)
54-2024	Finances – Demande de subvention – Etude pour la mise en tourisme des rives du Loir	Unanimité
55-2024	Ressources humaines – Contrat d'apprentissage	Unanimité
56-2024	Convention de partenariat avec Villevêque à Venir	Unanimité
57-2024	Citoyenneté – Projets retenus dans le cadre du budget participatif	Prend Acte

*Affichage et publication le 08 Juillet 2024*

**Département de Maine et Loire**  
**Arrondissement d'ANGERS**  
**Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 4 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en salle du Conseil, sous la présidence de M. le Maire.

**Présents :** Eric Godin, Jackie Jouan, Hélène Guichard, Thierry Morisset, Lucette Lhériveau, Loïc Le Bris, Hervé Joppé, Isabelle Verger, Josette Gauthier, Geneviève Blin, Bertrand Dubois, Sophie Fleury, Franck Marquis, Jean-Luc Rabouin, Bertrand Martin, Lydie Bourbon, Emmanuelle Marié, Agnan Fauveau, Pol-Edouard Leys, Evelyne Girardeau, Stéphane Desgré, Laurent Maillard, Denis Trassard, Sébastien Lozac'h, Philippe Noisette, Florence Bély

<b>Absents :</b>	Carine Le Bris-Voinot	
	Christine Blois	a donné pouvoir à Emmanuelle Marié
	Anne Morille	
	Aurélie Rabouin	a donné pouvoir à Loïc Le Bris
	Victor Dauvillon	a donné pouvoir à Lydie Bourbon
	Denis Trassard	a donné pouvoir à Philippe Noisette
	Nadège Chauvin	
	Pierre Gastaldin	a donné pouvoir à Bertrand Dubois

Convocation du 28 Juin 2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents : 25

**N° 51-2024 – FINANCES – CONVENTION DE GESTION DE LA COMPETENCE VOIRIE AVEC ANGERS LOIRE METROPOLE – AVENANT DE CLÔTURE**

*Rapporteur : Eric Godin*

**EXPOSE DES MOTIFS**

Depuis le 1er septembre 2015, Angers Loire Métropole est compétente pour :

- la création, l'aménagement et l'entretien à l'intérieur de son périmètre, de l'ensemble de la voirie antérieurement communale et de ses dépendances ;
- la création, l'aménagement et l'entretien des réseaux d'eau pluviale ;

Dans l'attente de la mise en place pérenne de l'organisation la plus efficiente en proximité et d'une gouvernance permettant à Angers Loire Métropole d'exercer les compétences précitées, il a été nécessaire d'assurer la continuité et la sécurité du service public pendant la période transitoire. Angers Loire Métropole s'est donc appuyée sur les services des communes et leur a confié l'exercice pour son compte de :

- la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie et de ses dépendances situées sur leur territoire ;
- la création, l'aménagement et l'entretien des réseaux d'eau pluviale ;

ainsi que l'y autorisent les dispositions l'article L.5215-27 du Code général des collectivités territoriales.

Ces articles reconnaissent en effet aux Communautés Urbaines la possibilité de confier à leurs Communes membres, par convention, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions.

La convention de prestation transitoire de services n°2 portant sur les années 2018 à 2021 a pris fin au 31/12/2021 et Angers Loire Métropole a repris pleinement la gestion du service public voirie et eaux pluviales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Ces conventions prévoyaient les dépenses et recettes des collectivités, permettant de définir les enveloppes allouées aux dépenses de voirie.

La clôture de la convention de Rives-du-Loir-en-Anjou a été longue car complexe comptablement, notamment en raison de la création de la commune nouvelle, et d'un mode de calcul différent entre Villevêque et Soucelles concernant les dépenses de fonctionnement RH.

La clôture comptable des conventions de gestion n'avait jamais été effectuée.

Ce bilan reprend, année après année, ce qui a été versé et dépensé par la collectivité.

Au total, le bilan fait état de :

A reverser à Angers Loire Métropole		A reverser à la Commune	
Trop perçu sur avance Invest	69 509,25 €	Solde fonctionnement	92 891,85 €
Recettes à reverser	74 454,83 €	Solde fonctionnement RH	17 731,00 €
Fonds de concours pour consommation au-delà du droit de tirage	22 877,18 €		
<b>Total</b>	<b>166 841,26 €</b>	<b>Total</b>	<b>110 622,85 €</b>

Au total, la commune est redevable à Angers Loire Métropole de **56 218,41 €**

Le détail du bilan de clôture est envoyé aux élus en annexe à la présente délibération.  
L'avenant de clôture figure également en annexe.

## DECISION

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-1 et suivants et L5215-1 et suivants ;

**Vu** l'avenant de clôture et le bilan financier tels que présentés

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ARTICLE 1 :** APPROUVE l'avenant de clôture à la convention de gestion avec Angers Loire Métropole

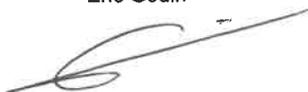
**ARTICLE 2 :** DIT que les crédits et recettes nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024

**ARTICLE 3 :** AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant de clôture

Le 4 juillet 2024

Le Maire  
Éric Godin

Le Secrétaire de Séance



Département de Maine et Loire  
Arrondissement d'ANGERS  
Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 4 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en salle du Conseil, sous la présidence de M. le Maire.

**Présents** : Eric Godin, Jackie Jouan, Hélène Guichard, Thierry Morisset, Lucette Lhériveau, Loïc Le Bris, Hervé Joppé, Isabelle Verger, Josette Gauthier, Geneviève Blin, Bertrand Dubois, Sophie Fleury, Franck Marquis, Jean-Luc Rabouin, Bertrand Martin, Lydie Bourbon, Carine Le Bris-Voinot, Emmanuelle Marié, Agnan Fauveau, Pol-Edouard Leys, Evelyne Girardeau, Stéphane Desgré, Laurent Maillard, Denis Trassard, Sébastien Lozac'h, Philippe Noisette, Florence Bély

<b>Absents</b> :	Christine Blois	a donné pouvoir à Emmanuelle Marié
	Anne Morille	a donné pouvoir à Carine Le Bris-Voinot
	Aurélie Rabouin	a donné pouvoir à Loïc Le Bris
	Victor Dauvillon	a donné pouvoir à Lydie Bourbon
	Denis Trassard	a donné pouvoir à Philippe Noisette
	Nadège Chauvin	
	Pierre Gastaldin	a donné pouvoir à Bertrand Dubois

Convocation du 28 Juin 2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents : 26

**N° 52-2024 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1**

*Rapporteur : Eric Godin*

**EXPOSE DES MOTIFS**

La présente décision modificative n°1 du budget primitif 2024 vise à modifier les crédits inscrits en dépenses d'investissement. Les deux motifs de cette décision modificative sont les suivants :

- **Convention de gestion déléguée – bilan de clôture.** Dans le cadre du transfert de la compétence voirie et eaux pluviales, Angers Loire Métropole versait depuis 2015 aux communes des avances en fonction des projets anticipés puis remboursait aux communes en fonction des dépenses engagées. Les conventions de gestion déléguée ont pris fin le 31 décembre 2021 et Angers Loire Métropole a repris pleinement la gestion de la compétence voirie et eaux pluviales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Un bilan financier de clôture des opérations sous mandat portées par la commune pour le compte d'Angers Loire Métropole a été réalisé pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 décembre 2021. Ce bilan fait apparaître des écritures de clôture à réaliser afin de solder les comptes 458.



Au total, la commune est redevable de 166 841.26 € à Angers Loire Métropole. Angers Loire Métropole est redevable à la commune de 110 622.85€, dont 17 731 € ont déjà fait l'objet d'un titre de recettes en 2022.

- **Subvention au titre de la DETR pour l'opération Centre Bourg Villevêque.**  
Une subvention d'investissement de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la requalification de la tranche 1 du centre bourg de Villevêque a été attribuée en 2019. Cette subvention n'a pas été inscrite aux budgets précédents, elle n'a donc pas fait l'objet d'un report sur le BP 2024. Il convient d'inscrire cette subvention pour 73 951 €.

**DECISION**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;  
**Vu** le budget primitif 2024 ;  
**Considérant** la nécessité d'ajuster les crédits inscrits au BP 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : APPROUVE la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE n°1 -EXERCICE 2024  
 SYNTHESE PAR CHAPITRE**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	
OPERATIONS REELLES	
sous-total	- €
OPERATIONS D'ORDRE	
sous-total	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>- €</b>

RECETTES	
OPERATIONS REELLES	
sous-total	- €
OPERATIONS D'ORDRE	
sous-total	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>- €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES	
OPERATIONS REELLES	
204	Subventions d'équipement versées 22 878,00 €
	2041512 - Subventions d'équipement versées - GFP de rattachement - Bâtiments et installation 22 878,00 €
458112	Opérations sous mandat (dépenses d'investissement) 143 965,00 €
sous-total	166 843,00 €
OPERATIONS D'ORDRE	
sous-total	- €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>166 843,00 €</b>

RECETTES	
OPERATIONS REELLES	
13	Subventions d'investissement 73 951,00 €
	1311 - Subvention d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Etat 73 951,00 €
458211	Opérations sous mandat (recettes de fonctionnement) 92 892,00 €
sous-total	166 843,00 €
OPERATIONS D'ORDRE	
sous-total	- €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>166 843,00 €</b>

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

ID : 049-200084283-20240704-2024\_52-DE



Folio 2024/137

**ARTICLE 2 : AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.**

Le 4 juillet 2024

Le Maire  
Éric Godin

Le Secrétaire de Séance

**Département de Maine et Loire**  
**Arrondissement d'ANGERS**  
**Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 4 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en salle du Conseil, sous la présidence de M. le Maire.

**Présents** : Eric Godin, Jackie Jouan, Hélène Guichard, Thierry Morisset, Lucette Lhérieau, Loïc Le Bris, Hervé Joppé, Isabelle Verger, Josette Gauthier, Geneviève Blin, Bertrand Dubois, Sophie Fleury, Franck Marquis, Jean-Luc Rabouin, Bertrand Martin, Lydie Bourbon, Carine Le Bris-Voinot, Emmanuelle Marié, Agnan Fauveau, Pol-Edouard Leys, Evelyne Girardeau, Stéphane Desgré, Laurent Maillard, Denis Trassard, Sébastien Lozac'h, Philippe Noisette, Florence Bély

<b>Absents</b> :	Christine Blois	a donné pouvoir à Emmanuelle Marié
	Anne Morille	a donné pouvoir à Carine Le Bris-Voinot
	Aurélie Rabouin	a donné pouvoir à Loïc Le Bris
	Victor Dauvillon	a donné pouvoir à Lydie Bourbon
	Denis Trassard	a donné pouvoir à Philippe Noisette
	Nadège Chauvin	
	Pierre Gastaldin	a donné pouvoir à Bertrand Dubois

Convocation du 28 Juin 2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents : 26

**N° 53-2024 – ENFANCE-JEUNESSE – SUBVENTION A VYV3 PAYS DE LA LOIRE**

*Rapporteur : Carine Le Bris-Voinot*

**EXPOSE DES MOTIFS**

Sous le régime d'une convention d'objectifs et de moyens signée en 2007, le Pôle Accompagnement et Soins du groupe VYV3 Pays de la Loire a la charge de la Maison de l'enfance « Nid du Loir » comprenant :

- un accueil collectif régulier,
- un accueil collectif occasionnel,
- un Relais Petite Enfance (RPE, ex-RAM),
- un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP).

Ayant pris la suite du SIMM, la commune verse une subvention annuelle afin de permettre le fonctionnement de cette structure.

Lors du Conseil Municipal du 21 décembre 2023, a été validée la nouvelle convention d'objectifs et de moyens encadrant ce financement, d'une durée d'un an, et couvrant donc toute l'année 2024.

Folio 2024/139

Au moment du vote, il avait été indiqué que la subvention versée en 2024 serait en augmentation forte par rapport à 2023. En effet, le gestionnaire s'est vu imposer une forte hausse de ses coûts énergétiques (fin du contrat à prix fixes en 2023) et alimentaires. Par ailleurs, afin de pérenniser les recrutements d'agents de la petite enfance, VYV3 a dû faire un effort financier sur la rémunération de ses collaborateurs.

Alors que s'engagera à la rentrée de septembre une renégociation des termes du partenariat entre la commune nouvelle et VYV3 Pays de la Loire, il est proposé de voter la subvention pour cette année :

Pour l'année 2023, les montants étaient les suivants :

	Subvention initiale 2023	Excédent d'exercice	Subvention définitive 2023
Total	144 303 €	+ 5 028,52 €	139 274,48 €

Le montant de subvention proposé pour 2024 s'établit comme suit :

	Subvention initiale 2024	Excédent d'exercice 2023	Subvention définitive 2024
Accueil collectif	166 110 €	+ 20 856 €	160 091 €
RPE	13 328 €		
LAEP	1 509 €		
<b>TOTAL</b>	<b>180 947€</b>		

Ce montant de subvention est compensé pour partie, et pour la dernière fois, par la participation financière de la CCALS, bénéficiant de 22% des places d'accueil collectif (26 159 € après calcul).

En conséquence, l'évolution du reste à charge communal est le suivant :

	Exercice 2022	Exercice 2023
Subvention versée	139 274,48 €	160 091 €
Participation CCALS	30 063,10 €	26 159,61 €
Reste à charge communal	109 211,38 €	133 931,39 €

## DECISION

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la convention d'objectifs et de moyens présenté signée avec VYV3 Pays de la Loire ;

**Considérant** les prestations de service du Pôle Accompagnement et Soins du groupe VYV3 pour la gestion de l'accueil collectif, du relais petite enfance et du lieu accueil enfants parents ;

**Considérant** les éléments financiers présentés par le gestionnaire pour l'année 2023 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 7 abstentions (Isabelle Verger, Agnan Fauveau, Josette Gauthier, Sébastien Lozac'h, Philippe Noisette, Denis Trassard, Florence Bély) et 25 voix pour,

Folio 2024/140

ARTICLE 1 : FIXE le montant de la subvention 2024 à 160 091 € tel que présenté ci-dessus.

ARTICLE 2 : DIT que cette subvention fera l'objet d'un versement en quatre fois répartis dans l'année (juillet, août, octobre et décembre).

ARTICLE 3 : AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document pour l'exécution de la présente délibération.

Le 4 juillet 2024

Le Maire  
Éric Godin

Le Secrétaire de Séance



**Département de Maine et Loire**  
**Arrondissement d'ANGERS**  
**Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 4 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en salle du Conseil, sous la présidence de M. le Maire.

**Présents** : Eric Godin, Jackie Jouan, Hélène Guichard, Thierry Morisset, Lucette Lhéliteau, Loïc Le Bris, Hervé Joppé, Isabelle Verger, Josette Gauthier, Geneviève Blin, Bertrand Dubois, Sophie Fleury, Franck Marquis, Jean-Luc Rabouin, Bertrand Martin, Lydie Bourbon, Carine Le Bris-Voinot, Emmanuelle Marié, Agnan Fauveau, Pol-Edouard Leys, Evelyne Girardeau, Stéphane Desgré, Laurent Maillard, Denis Trassard, Sébastien Lozac'h, Philippe Noisette, Florence Bély

<b>Absents</b> :	Christine Blois	a donné pouvoir à Emmanuelle Marié
	Anne Morille	a donné pouvoir à Carine Le Bris-Voinot
	Aurélie Rabouin	a donné pouvoir à Loïc Le Bris
	Victor Dauvillon	a donné pouvoir à Lydie Bourbon
	Denis Trassard	a donné pouvoir à Philippe Noisette
	Nadège Chauvin	
	Pierre Gastaldin	a donné pouvoir à Bertrand Dubois

Convocation du 28 Juin 2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents : 26

**N° 54-2024 – FINANCES – ETUDE POUR LA MISE EN TOURISME DES RIVES DU LOIR**  
**– DEMANDE DE SUBVENTION**

*Rapporteur : Eric Godin*

**EXPOSE DES MOTIFS**

La commune a finalisé en 2023 le schéma de développement touristique de son territoire, outil stratégique projetant le développement touristique de la commune pour les prochaines années. L'axe 1 du schéma « La Nature, ou l'émergence d'un éco-tourisme au cœur des basses vallées angevines » met l'accent sur le développement d'une mise en tourisme des basses vallées, et en particulier d'initiatives touristiques sur l'Espace du Loir, à Soucelles.

En 2024 la commune souhaite étudier plus en détails cette question, à travers une étude pour la mise en tourisme des Rives du Loir. Cette étude s'articule autour de 4 axes :

- La mise en tourisme de l'Espace du Loir
- La définition d'un projet pour redynamiser l'Engrenage – Moulin de Villevêque
- La mise en relation des différents pôles touristiques de la commune
- L'étude de la faisabilité de la création d'un bac traversant le Loir entre les bourgs de Soucelles et Villevêque

Folio 2024/142

Le Conseil Régional est susceptible de soutenir les études portant sur le développement touristique du territoire, à hauteur de 30%.

Le montant de l'étude s'élève à 19 525 € HT. Le montant de l'aide du Conseil Régional s'élèverait à 5857 €.

## DECISION

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** la volonté de la commune de développer le potentiel touristique des rives du Loir

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ARTICLE 1 :** SOLLICITE une subvention du Conseil Régional des Pays de la Loire pour l'étude de mise en tourisme des Rives du Loir

**ARTICLE 2 :** SOLLICITE tout autre partenaire susceptible de soutenir financière ladite étude

Le 4 juillet 2024

Le Maire  
Éric Godin



Le Secrétaire de Séance



**Département de Maine et Loire**  
**Arrondissement d'ANGERS**  
**Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 4 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en salle du Conseil, sous la présidence de M. le Maire.

**Présents** : Eric Godin, Jackie Jouan, Hélène Guichard, Thierry Morisset, Lucette Lhéliteau, Loïc Le Bris, Hervé Joppé, Isabelle Verger, Josette Gauthier, Geneviève Blin, Bertrand Dubois, Sophie Fleury, Franck Marquis, Jean-Luc Rabouin, Bertrand Martin, Lydie Bourbon, Carine Le Bris-Voinot, Emmanuelle Marié, Agnan Fauveau, Pol-Edouard Leys, Evelyne Girardeau, Stéphane Desgré, Laurent Maillard, Denis Trassard, Sébastien Lozac'h, Philippe Noisette, Florence Bély

<b>Absents</b> :	Christine Blois	a donné pouvoir à Emmanuelle Marié
	Anne Morille	a donné pouvoir à Carine Le Bris-Voinot
	Aurélie Rabouin	a donné pouvoir à Loïc Le Bris
	Victor Dauvillon	a donné pouvoir à Lydie Bourbon
	Denis Trassard	a donné pouvoir à Philippe Noisette
	Nadège Chauvin	
	Pierre Gastaldin	a donné pouvoir à Bertrand Dubois

Convocation du 28 Juin 2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents : 26

**N° 55-2024 – RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

*Rapporteur : Eric Godin*

**EXPOSE DES MOTIFS**

Un contrat d'apprentissage est un contrat en alternance visant à l'obtention d'un diplôme ou titre professionnel conclu entre un apprenti et un employeur, dans lequel l'employeur s'engage à assurer à l'apprenti une formation professionnelle, dispensée, pour la partie pratique, dans la collectivité territoriale et, pour la partie théorique, dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

Medhi HAOUAS a réalisé deux stages au sein des services de la commune au cours de l'année scolaire 2023-2024. Par la suite, il a présenté une demande de contrat d'apprentissage pour la nouvelle année scolaire dans le cadre d'un baccalauréat S.A.P.A.T (Service aux personnes et aux territoires) proposé par la MFR Le Cèdre.

La collectivité a à cœur de soutenir ce type de démarche, lorsque cela est possible financièrement et en termes d'organisation des services, pour permettre à un jeune de faire ses premiers pas dans le monde du travail.

L'apprentissage se déroulerait auprès du service périscolaire de Villevêque et de l'accueil de loisirs MarmOloir. Sa présence permettra également d'apporter aux deux services une souplesse supplémentaire pour pallier des absences dans l'équipe.

Le coût prévisionnel de la rémunération de l'apprenti est le suivant :

Rémunération (43% du SMIC)	Sur 1 année
Salaire brut annuel	7 597,90 €
Charges patronales	183,10 €
Total annuel	7 781€

Le coût de la formation auprès de la MFR sera pris en charge par le CNFPT à hauteur de 6 000 €.

Le Comité Social Territorial ayant donné un avis favorable, il est proposé au Conseil Municipal de donner suite à cette proposition de contrat d'apprentissage.

### DECISION

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 ;

**Vu** le Décret n°2018-1347 du 28 décembre 2018 ;

**Considérant** l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 juin 2024 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ARTICLE 1 :** DECIDE du recours au contrat d'apprentissage et de conclure, à compter du 26 août 2024, le contrat suivant :

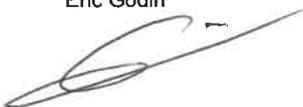
SERVICE	NBRE DE POSTE	DIPLÔME PREPARE	DUREE DE LA FORMATION
- Périscolaire Villevêque - Accueil de loisirs MarmOloir	1	Bac pro S.A.P.A.T	1 an

**ARTICLE 2 :** DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budgets primitifs 2024 et 2025.

**ARTICLE 3 :** AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment toute convention à passer avec l'organisme de formation et ledit contrat d'apprentissage.

Le 4 juillet 2024

Le Maire  
Éric Godin



Le Secrétaire de Séance

**Département de Maine et Loire**  
**Arrondissement d'ANGERS**  
**Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 4 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en salle du Conseil, sous la présidence de M. le Maire.

**Présents** : Eric Godin, Hélène Guichard, Thierry Morisset, Lucette Lhérieau, Loïc Le Bris, Hervé Joppé, Isabelle Verger, Josette Gauthier, Geneviève Blin, Bertrand Dubois, Sophie Fleury, Franck Marquis, Jean-Luc Rabouin, Bertrand Martin, Lydie Bourbon, Carine Le Bris-Voinot, Emmanuelle Marié, Agnan Fauveau, Pol-Edouard Leys, Evelyne Girardeau, Stéphane Desgré, Laurent Maillard, Denis Trassard, Sébastien Lozac'h, Philippe Noisette, Florence Bély

<b>Absents</b> :	Christine Blois	a donné pouvoir à Emmanuelle Marié
	Anne Morille	a donné pouvoir à Carine Le Bris-Voinot
	Aurélie Rabouin	a donné pouvoir à Loïc Le Bris
	Victor Dauvillon	a donné pouvoir à Lydie Bourbon
	Denis Trassard	a donné pouvoir à Philippe Noisette
	Nadège Chauvin	
	Pierre Gastaldin	a donné pouvoir à Bertrand Dubois

*Déport : Jackie Jouan*

Convocation du 28 Juin 2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents : 26

**N° 56-2024 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC VILLEVÊQUE A VENIR**

*Rapporteur : Eric Godin*

**EXPOSE DES MOTIFS**

L'association « Villevêque à Venir » a pour principal objet l'organisation du Triathlon de Villevêque, manifestation phare pour la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou, rassemblant chaque année des centaines de participants et des milliers de spectateurs. L'association contribue ainsi à la renommée de la commune et à la valorisation de son image. Par la convention objet de la présente délibération, la commune souhaite reconnaître et formaliser durablement le partenariat entre la collectivité et l'association, pour l'organisation de cette manifestation.

Cette convention permet de préciser les modalités de la coopération entre l'association et la collectivité, pour l'organisation de cette manifestation : logistiques, mobilisation des moyens communaux, communication...

Par cette convention la commune s'engage également à verser 1000€ en soutien à l'organisation de l'événement.

### DECISION

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,  
**Vu** le projet de convention avec l'association Villevêque à Venir

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de convention avec l'association Villevêque à Venir

ARTICLE 2 : AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention

Le 4 juillet 2024

Le Maire  
Éric Godin

Le Secrétaire de Séance





**Département de Maine et Loire**  
**Arrondissement d'ANGERS**  
**Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 4 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en salle du Conseil, sous la présidence de M. le Maire.

**Présents** : Eric Godin, Jackie Jouan, Hélène Guichard, Thierry Morisset, Lucette Lhériveau, Loïc Le Bris, Hervé Joppé, Isabelle Verger, Josette Gauthier, Geneviève Blin, Bertrand Dubois, Sophie Fleury, Franck Marquis, Jean-Luc Rabouin, Bertrand Martin, Lydie Bourbon, Carine Le Bris-Voinot, Emmanuelle Marié, Agnan Fauveau, Pol-Edouard Leys, Evelyne Girardeau, Stéphane Desgré, Laurent Maillard, Denis Trassard, Sébastien Lozac'h, Philippe Noisette, Florence Bély

<b>Absents</b> :	Christine Blois	a donné pouvoir à Emmanuelle Marié
	Anne Morille	a donné pouvoir à Carine Le Bris-Voinot
	Aurélie Rabouin	a donné pouvoir à Loïc Le Bris
	Victor Dauvillon	a donné pouvoir à Lydie Bourbon
	Denis Trassard	a donné pouvoir à Philippe Noisette
	Nadège Chauvin	
	Pierre Gastaldin	a donné pouvoir à Bertrand Dubois

Convocation du 28 Juin 2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents : 26

**N° 57-2024 – CITOYENNETE – PROJETS RETENUS DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF**

*Rapporteur : Lydie Bourbon*

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2023 la Commune lançait la 1<sup>ère</sup> édition de son budget participatif, afin de permettre aux habitants de s'investir au service de leur commune, en proposant des projets d'intérêt général.

Après la phase de dépôt des projets, la sélection des projets jugés recevables et leur analyse technique, le conseil municipal a entériné le 22 février la liste des projets soumis au vote des habitants.

Le vote s'est déroulé du 06 avril au 20 mai, à la fois en ligne et en version papier. Plus de 400 personnes se sont mobilisés pour défendre leurs projets favoris.

A la suite de cette phase de vote, les résultats ont été dépouillés et annoncés le 15 Juin dernier, à l'occasion de l'événement *Rives-en-Fêtes*.

Folio 2024/148

Conformément au règlement du budget participatif approuvé par le conseil municipal, il appartient à ce dernier de prendre acte de ces résultats.

Sur les 13 projets soumis au vote, 11 ont été retenus par les habitants, pour un budget estimé à 48 000 €. La collectivité s'est engagée à réaliser les projets dans un délai de deux ans.

### DECISION

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le règlement du budget participatif approuvé par délibération n°44-2023 en date 04 Mai 2023

**Vu** les projets soumis au vote des habitants arrêtés par délibération n°26-2024 en date du 22 février 2024

**Vu** les résultats du vote tels que présentés

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 : PREND ACTE** des lauréats du 1<sup>er</sup> budget participatif de Rives-du-Loir-en-Anjou :

- Lutter contre les frelons asiatiques
- Création d'une cabane à dons
- Des fontaines à eau pour lutter contre les déchets plastiques
- Parc de street workout à Brétigné
- La Maisonnnette à livres
- Un chalet associatif et solidaire
- Aménager le jardin du futur espaces jeunes
- Circuit de randonnée interactif
- Installer des bancs « assis debout » pour admirer le paysage
- Notre commune d'hier et d'aujourd'hui
- Des rampes d'appui pour les escaliers devant les commerces

Le 4 juillet 2024

Le Maire  
Éric Godin



Le Secrétaire de Séance